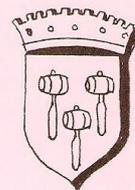


NOTRE



VILLAGE



BULLETIN

MUNICIPAL

D'INFORMATIONS

ET DE LIAISON

DE LA COMMUNE

DE

MONCHY - LAGACHE

N° 31 - JANVIER 1982

LES EVENEMENTS ET REUNIONS DU 2ème SEMESTRE 1981

Ce bulletin municipal paraîtra un peu tardivement en ce début d'année 1982, mais qu'il apporte néanmoins à tous ses lecteurs les meilleurs vœux de bonheur et de santé et à notre village vitalité et prospérité.

Quelques réunions ou manifestations ont marqué la vie du village en ce 2ème semestre.

LE 22 OCTOBRE une réunion de la section voirie du SIVOM de Ham a désigné après adjudication l'entreprise chargée des travaux de bordurage et d'aménagement de voirie dans le village.

C'est l'entreprise S.C.R.E.G. qui a été portée adjudicatrice pour la somme de 654.869 Frs T.T.C.

Cette somme sera couverte par :

- 1°) une subvention de 63.600 Frs du Conseil général pour bordurage, route de Devise
- 2°) un emprunt de 400.000 Frs sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole au taux de 9,75% sur 12 ans.

Le solde sur les Fonds libres.

A peine 15 jours après, les travaux commençaient et se poursuivaient sous de médiocres conditions atmosphériques qui en perturbaient l'achèvement.

LE 27 NOVEMBRE

REUNION DU SYNDICAT INTERSCOLAIRE MONCHY, TERTRY, DEVISE

- Compte administratif 1980
- Budget supplémentaire 1981
- Budget primitif 1982

Du fait des aménagements à la maternelle (pourtant subventionnés à 75%) et à la classe de Tertry (subventionnés à 50%) la participation des communes aux frais du Syndicat a été notablement augmentée, 116 Frs par habitant en 1981 et prévision de 163 Frs par habitant en 1982.

Néanmoins pour achever la modernisation des écoles du regroupement scolaire des travaux sont encore prévus en 1982 : W.C. dans la buanderie de la cour des écoles de la Mairie et aménagement intérieur de l'école de Devise pour installation d'un chauffage électrique avec modernisation des W.C.

LE 7 DECEMBRE

REUNION DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU MONCHY-TERTRY

- Compte administratif 1980
- Budget supplémentaire 1981
- Rapprochement des prix des abonnements compteurs entre Monchy et Tertry qui à la création du syndicat avait un tarif plus élevé.

LE 8 DECEMBRE

REUNION DU BUREAU D'AIDE SOCIALE

Attribution de charbon aux personnes de plus de 70 ans vivant seules et non imposables à l'impôt sur le revenu : 300 kgs répartis sur Décembre, Janvier et Février, et 88 paquets garnis de provisions variées et friandises distribués à l'occasion de Noël.

LE 9 DECEMBRE

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

- Compte administratif 1980
- . Recettes ordinaires : 927.270,39 Frs -
- . Recettes d'investissement : 207.114,55 Frs.
- . Dépenses de fonctionnement : 529.418,43 Frs
- . Dépenses d'investissement : 159.081,17 Frs
- SOIT : Excédent de recettes : 397.851,96 Frs dont 48.033,38 Frs en section de fonctionnement.
- Budget supplémentaire 1981.

Discussion sur les travaux de bordurage, trottoirs et différents aménagements de voirie dans la commune.

Etude d'un projet de pose de buses dans le fossé du chemin du marais de Douvièux (chemin du Jeu de Paume). Un devis avait été établi par la S.C.R.E.G. Etant donné qu'un tuyau de 800 Ø a été posé en amont il y a quelques années, il serait nécessaire de poursuivre en ce diamètre. Le coût en est très élevé. Dans un premier temps un curage pourra être effectué avant l'été.

Rapport sur les travaux en cours au clocher pour l'électrification des cloches et de l'horloge. L'adjudicataire des travaux, Monsieur WILLIOT a eu de gros ennuis : vol dans son fourgon d'une grande partie du matériel préparé pour venir à Monchy - accident détruisant ultérieurement ce fourgon. Les travaux ont donc pris du retard mais le travail semble effectué avec beaucoup de soin et d'une façon artisanale très consciencieuse.

Le 12 DECEMBRE

CONSEIL D'ECOLE

- Suite aux élections au Comité de parents d'élèves, les titulaires sont : Mr. Jean-Claude LAROUZE, Mme Wilfriede COULEROT, Mme Muriel PINCHON, Mme Roselyne KELLER et Mme Marie-France DODRE; les suppléants sont : Mr. Dany MANTAUX, Mme Christiane COMMONT.

La réunion a permis de faire le point entre les Représentants de Parents d'élèves, les Enseignants et les Responsables du Syndicat Interscholaire sur les problèmes d'aménagement, d'entretien et sur les projets du Syndicat intercommunal.

Et en guise de conclusion... quelques réflexions concernant des problèmes d'actualité qui tout en ayant eu une dimension nationale cette année ont aussi concerné particulièrement notre Commune.

D'abord les méfaits des congères de neige et du verglas. Dès le 16 Décembre et pendant plusieurs jours les routes ont été plus ou moins obstruées par la neige.

De nombreuses routes n'ont pas été dégagées immédiatement et Monchy qui est en bout du secteur de Ham de l'Équipement est particulièrement défavorisé. Il faut savoir que les routes nationales et départementales sont exclusivement du ressort des Ponts et Chaussées et l'intervention de notre concitoyen, Monsieur BELAIR, dans la presse locale était tout à fait justifiée. Sans vouloir excuser ces Services publics (certaines routes secondaires n'étaient pas encore dégagées deux jours après) il faut admettre que dans ces circonstances exceptionnelles, il y a des urgences et que toutes les routes ne peuvent être immédiatement viabilisables. Par contre ce qui semble aberrant c'est l'exclusivité que se réserve l'Équipement pour les voies de son ressort. Des particuliers désireux de dégager leur Commune pouvant se trouver en infraction s'ils le font. La commune de Monchy a conclu néanmoins un accord avec Mr. FAGART de Brouchy, dépositaire du chasse-neige du District de Ham, qui pourrait venir très rapidement chez nous dégager les chemins vicinaux et les rues secondaires, mais pour venir à Ham, il doit lever sa lame en passant sur les routes départementales...

Même chose pour le salage des routes verglacées. La commune n'a d'ailleurs pas la possibilité de saler toutes les routes d'accès ou de traversées du village.

Les quelques centaines de kgs que le garde a épanché l'ont été aux endroits publics les plus fréquentés ou dans les urgences : Mairie, écoles, Foyer rural, Eglise et route du cimetière...

Il est regrettable de constater l'agressivité de certains qui exigeaient un salage de leur quartier ou même de leur entrée de cour... Ces mêmes personnes très exigeantes pour des cas d'exception sont souvent les premières à protester à la réception de leur feuille d'impôt.

Enfin, il faut évoquer le plus grave méfait de cet hiver exceptionnel, les inondations à Méreaucourt et Montécourt.

Il faut dire qu'après la pluviosité anormale de l'année 1981 (environ 800 mm alors que la moyenne est entre 500 et 600 mm) la fonte des neiges de fin Décembre a provoqué un afflux d'eau très important dans l'Omignon et dans tous les fossés et marais gorgés d'eau. Ceci est général mais a été aggravé à Monchy par un écoulement rétréci au pont du contrefossé du terrain de sports. Ce pont réalisé à l'époque par les Ets Bonduelle sur un terrain privé pour accéder à un lotissement a été établi sur 2 petites buses de 300 Ø apparemment suffisantes en conditions normales, mais notoirement insuffisantes dans les conditions actuelles (qu'à vrai dire on avait pas vu depuis 40 ans).

Le creusement d'un canal de dégagement sur le côté a amélioré la situation - mais certains riverains ont toujours de sérieux problèmes.

Des solutions plus définitives devront être adoptées à la belle saison, en particulier pour l'écoulement dans les contre-fossés du Syndicat de l'Omignon.

A ce sujet, il faut souligner la compréhension des propriétaires de terrains à Méreaucourt à qui la commune a demandé le droit de passage pour installer des canalisations souterraines. A la suite du bordurage de la route de Devise, l'écoulement au point bas devait se faire obliquement vers un contre-fossé en bout du terrain de sports. Une solution a été trouvée pour essayer de ne léser personne et la commune a pris l'engagement de remettre en état les terrains et les clotures.

Voilà un exemple où la bonne volonté et la tolérance permettent des actions constructives.

Souhaitons que dans un monde de plus en plus intolérant, agressif, égoïste on trouve encore et en particulier dans notre village plus de conciliation et de générosité...

RAPPEL DE CERTAINS ARRETES MUNICIPAUX

1) L'Arrêté concernant l'interdiction de stationnement sur les trottoirs pris en 1973 est évidemment valable à Méreaucourt. La structure des trottoirs n'est pas suffisante pour résister au stationnement des véhicules. La rue élargie par rapport à l'ancienne emprise permet un stationnement momentané. Les riverains qui n'ont pas de garage peuvent éventuellement mettre leur véhicule dans les passages prévus (bateaux) à chaque maison.

Vu la remise à neuf des trottoirs le long du C.D.45 dans toute la traversée de l'agglomération

Considérant que le revêtement des trottoirs n'est pas suffisamment résistant pour supporter la charge des véhicules

Considérant que les trottoirs doivent être laissés intégralement à la disposition des piétons.

Considérant que des parkings ont été aménagés le long du C.D.45 sur toute la traversée de l'agglomération.

ARRETONS :

Article 1° : Le stationnement est interdit à tous véhicules sur l'ensemble des trottoirs bordant le C.D.45 dans toute la traversée de Méreaucourt et de Monchy-Lagache, du carrefour de la route de Vraignes et de la route de Tertry au carrefour de la râperie.

Article 2 : Des panneaux indiquant cette réglementation seront placés aux extrémités de cette zone d'interdiction.

Article 3 : Monsieur le Subdivisionnaire des Ponts et chaussées de Ham, et le chef de la Brigade de Gendarmerie de Ham sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monchy-Lagache le 14 Décembre 1973.

2) Arrêté prolongeant jusqu'au carrefour de la route de Vraignes l'interdiction de stationnement existant précédemment depuis la maison de Mr. Leblanc.

Vu l'intensité de la circulation sur la portion commune des C.D. 34 et C.D. 45 dans la traversée du hameau de Méreaucourt.

Vu la proximité des carrefours se trouvant aux extrémités de la dite portion commune.

Vu l'aménagement en cours d'un trottoir pour le passage des écoliers entre la route de Vraignes et le point d'arrêt du car de ramassage scolaire.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des enfants.

ARRETONS :

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules est interdit sur le côté nord de la partie de route commune aux C.D. 34 et C.D. 45 dans la traversée du hameau de Méreaucourt, c'est-à-dire de l'angle de la route de Vraignes jusqu'à la cabine téléphonique se trouvant au carrefour de jonction des C.D. 34 et C.D. 45.

Article 2 : L'interdiction sera matérialisée par la pose de panneaux aux dites extrémités de la zone d'interdiction.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Le Maire de Monchy-Lagache, le Subdivisionnaire de l'Équipement à Ham, Le Chef de brigade de Gendarmerie de Ham sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monchy-Lagache, le 18 Décembre 1981.

3) Un parking ayant été créé en face de l'épicerie de Mr. CIESIELSKI l'interdiction de stationnement en bordure du trottoir opposé à la Mairie et aux écoles sera appliquée plus sévèrement.

En accord avec le subdivisionnaire de l'Équipement de Ham

Vu la gêne créée pour la circulation par le stationnement des véhicules en bordure de route depuis le carrefour de la rue des Charrons jusqu'au passage piétons faisant face à l'école du haut.

Vu le danger créé par ce stationnement lors de la sortie des élèves des écoles.

Considérant que les véhicules automobiles peuvent stationner sur le parking de la Mairie se trouvant de l'autre côté de la rue, ou sur la place publique en face du carrefour de la rue des Charrons

ARRETONS :

Article 1° : Le stationnement est interdit sur le côté opposé à la Mairie depuis le carrefour de la rue des charrons jusqu'au passage pour piétons situé en face de l'école du haut.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront placés aux extrémités de cette zone pour indiquer cette interdiction.

Article 3 : Un panneau de signalisation indiquera aux usagers de la route la possibilité de stationner sur la place publique.

Article 4 : Monsieur le Subdivisionnaire de l'Equipement de Ham, Monsieur le Chef de gendarmerie de Ham sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis au visa de Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Monchy-Lagache le 13 Mai 1980

4) Arrêté concernant le dépôt d'ordures, route de Douvieux.

A ce sujet le garde qui a reçu mandat d'appliquer des amendes en cas d'infractions caractérisées, les appliquer avec encore plus de rigueur lorsque la décharge sera dégagée prochainement.

Le sans gêne de certains nuit à la propreté du quartier et oblige la commune à des frais trop fréquents avec des engins de nettoyage.

Vu la nécessité de permettre aux habitants de Monchy-Lagache de se débarrasser de certains matériaux, bidons, vieux ustensiles, gravats, etc... qui ne sont pas ramassés par le Service des ordures ménagères.

Vu l'indiscipline notoire de la part de certains usagers de la décharge.

Vu les observations du Conseil Municipal et sur sa demande.

ARRETONS

Article 1° : Le dépôt d'ordures non ménagères à la décharge publique de la route de Douvieux, qui vient d'être nettoyée, est autorisé.

Article 2 : La décharge est réservée exclusivement aux habitants de Monchy-Lagache et ses hameaux.

Article 3 : La décharge ne sera ouverte que le samedi.

Article 4 : Le dépôt d'ordures ménagères est strictement interdit.

Article 5 : Les dépôts d'ordures devront être faits avec discipline sur ceux existants et le plus loin possible de l'entrée de la décharge.

Article 6 : Une amende de 200 Francs sera infligée pour toute infraction constatée.

Article 7 : Le garde-champêtre est chargé de faire respecter les clauses de l'arrêté et de verbaliser à l'encontre des contrevenants.

Article 8 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie et à l'entrée de la décharge.

Fait à Monchy-Lagache le 30 Octobre 1978.

LA VIE DU VILLAGE

ETAT-CIVIL.

Naissances : CAFFART Cédric 20 Juillet à St-Quentin
JOURNEE David 2 Novembre à Ham
LEVERT Delphine 21 Novembre à Péronne

Mariages : N'GUYEN Alain-TESTARD Patricia 5 Septembre
MARCHANDISE Hubert-RIGAUDX Anne-Sophie .. 19 Décembre
DUPARCQ Gérard-LEPER Françoise 5 Septembre à
Longuenesse (62)

Noces d'Or : Au repas des Anciens du 11 Novembre, nous avons eu le plaisir de fêter les noces d'Or de deux couples de Monchy.

Monsieur et Madame Roger FOURNIER-DENIZART, tous deux "anciens de Monchy" où ils sont revenus vivre leur retraite au pays natal.

Monsieur et Madame DUFLOS habitants de Douvieux depuis un certain nombre d'années pour s'y retirer après avoir vécu, comme ouvriers agricoles, dans le canton proche de Guiscard dans l'Oise.

Décès : Néant au 2ème semestre 1981

Le 5 Janvier 1982 décès de Madame Danièle LEMAITRE et le 9 Janvier 1982 d'Eugène LEVERT, ancien garde municipal.

Issu d'une vieille famille du village, Eugène LEVERT avait d'abord travaillé à l'entreprise Bymard d'Athies puis requis par le Service obligatoire du travail durant la guerre de 40-45, il avait été réfractaire et avait dû vivre plus ou moins clandestinement. Il participa dans le groupe local des F.P.I. dirigé par Mr. Jean DUPARCQ à la Résistance à l'occupant allemand.

Puis après avoir travaillé à l'ancienne raperie de Monchy, il devint garde-cantonnier pour la commune de Juin 1960 au 1er Mars 1966, date où il remplaça Roger BOCHART comme garde municipal.

Il laissera le souvenir d'un employé municipal, ponctuel, rigoureux mais sous des aspects parfois autoritaires, capable de beaucoup de générosité.

QUETES AUX MARIAGES.

. N'GUYEN-TESTARD ... 207.00 Frs pour personnes âgées (colis Noël)
. MARCHANDISE-RIGAUDX . 475.60 Frs pour le Bureau d'aide sociale

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS.

. Mr. et Mme CAPON Michel (remplaçant Mr. Camier), carrefour de la Raperie
. Mr. et Mme BRASSEUR Eddy, Douvieux
. Mr. et Mme BIBLOCQUE Daniel, Lotissement de la Gare
. Mr. et Mme RIGOLIN Dominique, Lotissement de la Cabourerye
. Melle COLLERY Jocelyne, Aide familiale, (logement de l'école)
. Mme MELLAS Sadia épouse de Mr. MELLAS Mohammed, aux Ets Charlot.

NOS SOCIETES LOCALES

MONCHY AC. FOOTBALL

Notre championnat a commencé le 13 Septembre 1981 c'est-à-dire le dimanche qui a suivi notre fête du football avec la remise des maillots des Ets Bonduelle un après-midi bien agréable qui s'est terminé par un vin d'honneur.

Revenons à notre championnat pour l'équipe A, il a fallu la rencontre de coupe MONCHY-HAM pour que l'équipe se reprenne un peu la trêve finie espérons de meilleurs résultats car nous devons rester en 2ème division; l'équipe B (équipe 3ème) qui n'est pas toujours complète à beaucoup de courage quant à la C (équipe seconde) tout va bien puisqu'elle est en haut du tableau. Les cadets et minimes feront mieux au match retour maintenant il faut que tout le monde donne le meilleur de soi-même pour que les résultats de fin de saison soient satisfaisants.

COMMUNIQUE DE Mr. BELAIR (responsable de l'organisation à Monchy du cross du 14 Juillet)

J'ai l'honneur de vous rendre compte des premiers résultats obtenus par les coureurs d'Essigny-le-Petit et de Monchy-Lagache réunis amicalement dans l'entente E. le Petit-M-Lagache dont je suis le responsable (pour notre commune).

Les compétitions de cross-country auxquelles nous participons sont organisées par le CAPS de l'Aisne (centre d'activités physiques et sportives) et sont ouvertes aux non-licencié(e)s (de la catégorie poussin à vétérans). Elles se déroulent de Novembre à Mars/Avril. (le dimanche matin).

La première réunion eut lieu le dimanche 29/11 à Savy et notre entente prit une belle 4ème place + . Il faut signaler la première course de Sophie DUPARCQ qui se distingua en juniors féminines.

La deuxième rencontre se solda à Seraucourt-le-Grand par une 6ème place +. Florence DHERVILLY prit en minimes féminines une belle 2ème place, échouant de fort peu pour la victoire face à une adversaire habituée aux compétitions.

Les prochaines rencontres se dérouleront comme suit :

- 17/1 Fontaine Notre Dame
- 31/1 Gauchy
- 14/2 Sissy
- 7/3 Morcourt
- 21/3 Etreillers
- 4/4 Homblières

Claude VASSET, responsable pour Essigny-le-Petit et moi-même serions très heureux si des jeunes (ou des moins jeunes) venaient renforcer nos rangs.

Depuis cette année, un formulaire spécial d'inscription est obligatoire (visite médicale, autorisation des parents pour les mineurs, cotisation pour l'assurance 12 Frs). Il peut être retiré à mon domicile, route de Devise. Pour un prix minime, nous sommes donc couverts pour les risques inhérents à toute épreuve sportive (sauf risques cardiaques)

Je pense que le bulletin municipal pourrait être un bon "support publicitaire" pour la fin de la présente saison et pour la prochaine (au cas où les personnes intéressées désireraient s'entraîner avant de se lancer dans le grand bain !).

+ classement par équipes.

ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES RURALES.

Une nouvelle aide familiale, Jocelyne COLLERY, remplace Nadine, maman aujourd'hui d'un petit Denis.

Installée dans un logement d'instituteur que la commune a bien voulu louer à l'association, Jocelyne peut désormais s'intégrer à la vie du village. Elle ne manque pas de travail dans Monchy et ses environs, quelques urgences perturbent parfois le programme établi, nous remercions les familles qui acceptent des changements de dernière heure et comprennent le besoin des autres.

Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur GAUSSIN dans notre association pour nous épauler dans les tâches administratives.

ACTIVITES POUR LES JEUNES.

Depuis trois mois les "activités du mercredi après-midi" au foyer rural ont repris pour une vingtaine de filles de 8 à 12 ans.

Madame Jacques PRESTEL en réunit quelques unes pour la couture.

Pascalie PRESTEL et Anne DUCLERCO s'occupent d'un groupe pour du bricolage. Madame VALETTE et Madame GRU se chargent aussi d'un groupe de 7 filles les occupant soit à du bricolage, soit à une initiation à la couture.

Quelques filles auraient désiré participer à des cours de cuisine mais faute d'encadrement, il n'a pas été possible de réaliser leur désir.

Aussi, si une maman voulait initier à la cuisine un petit groupe de filles une ou deux après-midi par mois, le mercredi qu'elle se fasse connaître à la Mairie, il est encore temps !...

On souhaiterait élargir les activités, toucher un plus grand nombre d'enfants (à part le judo, rien n'est organisé pour les garçons), c'est pourquoi les bonnes volontés seront toujours bien accueillies...

ANCIENS COMBATTANTS.

Le 11 Octobre une importante cérémonie nationale à Notre Dame de Lorette était célébrée pour commémorer le soldat Inconnu d'Afrique du Nord, à laquelle nos sections étaient invitées. Malheureusement aucun CATM de Monchy ne s'est déplacé et la section de Monchy était complètement absente. Il est regrettable que nous ayons pu y participer et espérons plus de succès une prochaine fois.

Le 19 Octobre, les verres cassés que nous avons ramassés au printemps sont partis à l'usine de Wingles. Le tonnage livré est de 10200 kilos. Du fait du bénévolat des ramasseurs, des chargeurs et du transporteur que nous remercions (il ne reste pas sur la commune) cela nous procure une recette appréciable.

Rien n'est gratuit (pas même la peine des hommes) mais une société ne peut pas vivre sans ressources. C'est pourquoi nous avons l'intention de continuer à l'avenir et nous ramasserons les verres vides un samedi que nous fixerons par affiche au printemps.

Le 11 Novembre entouré de la population de Monchy, nous avons célébré au Monument aux Morts le souvenir de tous ceux qui ont payé de leur vie notre Liberté actuelle et nous ont assuré de la Paix.

En cette période de nouvelle année nous vous assurons tous de nos meilleurs voeux de joie, santé et bonheur en Famille. Puisse 1982 assurer la Paix entre nous et entre les nations.

Nous organisons un bal disco le Samedi 27 Mars au Foyer Rural à 21H30.

Nous projettons un voyage à Londres au début de l'été. Inscrivez-vous dès maintenant chez Mr. Jouy, car un mois avant nous compléterons le car avec des Volontaires. La date sera fixée dès que possible sans doute un samedi car les dimanches toutes les boutiques sont fermées en Angleterre.

Bonne et heureuse année à tous.

CLUB DE L'OMIGNON.

Notre voyage de vacances s'est effectué par un temps merveilleux (au milieu de cet été humide) le mardi 7 Juillet. Après visite de la pâtisserie industrielle de Boismont, l'abbaye de Valloire et les environs pittoresques d'Argoules et Nampont St Martin, nous avons déjeuné à Bagatelle et avons pu profiter du beau soleil sur la plage du Touquet une bonne partie de l'après-midi avant le retour tard en soirée.

Notre second voyage à Thoiry le 20 Septembre nous a permis d'admirer le parc zoologique et de circuler en car au milieu des animaux sauvages : lions, ours, tigres apparemment en total liberté.

Nous avons repris après les vacances nos réunions mensuelles du 1er mardi de chaque mois à partir du 1er Septembre.

Le 11 Novembre la municipalité de Monchy nous a reçu à déjeuner au foyer rural et nous avons été heureux de célébrer les noces d'Or de deux couples de Monchy après 50 années de vie commune. Nous remercions la municipalité.

Le 1er Décembre c'est le club du 3ème âge de Croix-Y que nous recevions. Ce qui nous permet d'améliorer nos rapports et de mieux connaître nos plus proches voisins.

En cette fin d'année 1981, la Mutualité Sociale Agricole organise pour les retraités du régime agricole une opération pilote-santé dans le canton de Ham. Que tous les retraités en profitent et en tirent bienfait pour leur santé; il n'y a aucun frais et Mademoiselle le Docteur GINGOMARD étudiera les dossiers remis.

Voici déjà une nouvelle année ! Nous présentons à tous nos meilleurs voeux, santé, joie, bonheur pour 1982 et longue vie à tous.

De tout coeur, nous pensons à nos amis Polonais qui subissent une grosse épreuve. Espérons que la paix sera maintenue.

C'est toujours avec joie que nous accueillons les nouveaux retraités de chaque année; ainsi que les plus anciens qui auraient négligé leur inscription. Nos réunions ayant lieu l'après-midi du 1er mardi de chaque mois au foyer rural, les inscriptions et cotisations seront renouvelées après lecture du bilan et quitus un bureau le 1er février prochain.

Bonne année à tous.

LES DATES A RETENIR POUR LE 1ER SEMESTRE 1982.

27 Mars Bal des Anciens Combattants et A.C.P.G.
3 Avril Bal des jeunes Agriculteurs du canton de Ham.
10 Avril Bal de Monchy A.C. section football.
Lundi 26 Avril Don du sang, car de transfusion devant la Mairie
8 Mai Fête du Monchy A.C. section judo.
26-27 et 28 Juin Fête de la St-Pierre.